

République française

La Française des jeux

REGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTERIE INSTANTANEE DE LA FRANÇAISE DES JEUX ACCESSIBLE PAR INTERNET DENOMME « HANDBALL FRANCE »

NOR : FDJJ1531138X

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « Handball France » seront, en principe, possibles à compter du 11 janvier 2016 jusqu'au 15 février 2016. Si la date du 11 janvier 2016 et/ou celle du 15 février 2016 ne pouvaient pas être respectées pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr.

Le présent règlement est abrogé soixante jours après l'arrêt des prises de jeu.

Article 2 Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1 €.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	1 000 €	2 000 €
50 lots de	100 €	5 000 €
500 lots de	21 €	10 500 €
15 000 lots de	11 €	165 000 €
30 000 lots de	6 €	180 000 €
61 658 lots de	3 €	184 974 €
151 250 lots de	2 €	302 500 €
95 026 lots de	1 €	95 026 €
353 486 lots formant un total de		945 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4 **Description du jeu**

4.1. Le joueur sélectionne tout d'abord l'une des cinq représentations graphiques de ticket proposées à l'écran. Le caractère gagnant ou perdant de l'unité de jeu est indépendant de la représentation graphique du ticket sélectionnée par le joueur.

4.2. Le joueur valide sa mise de 1 euro en cliquant sur le bouton « Jouez ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.3. La surface de jeu de l'unité de jeu comporte deux zones de jeu à découvrir intitulées « Gain 1 » et « Gain 2 ».

4.4. L'élément inscrit sous les zones à découvrir de chacune des cases « Gain 1 » et « Gain 2 » est une somme en euros inscrite en chiffres.

4.5. Le joueur clique dans l'ordre souhaité sur les deux cases « Gain 1 » et « Gain 2 ». Il peut à tout moment de l'unité de jeu choisir le mode « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les zones de jeu occultées.

4.6. Si le joueur découvre sous la case « Gain 1 » ou sous la case « Gain 2 » une somme autre que zéro euro, l'unité de jeu est gagnante et il remporte cette somme. S'il découvre sous la case « Gain 1 » et sous la case « Gain 2 » deux sommes autre que zéro euro, le joueur gagne le total des sommes inscrites sous les deux cases « Gain 1 » et « Gain 2 », qui s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 4 janvier 2016.

Par délégation de la Présidente-directrice
générale de La Française des jeux

C. LANTIERI